

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 13 octobre 2016.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 13 octobre 2016, à 12 h 46, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :** M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert et M. Robert Quesnel.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, et M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

**EST ABSENT :** M. Bernard Gauthier, conseiller.

Avant le début de la séance, le maire souligne le décès de l'ex-conseiller M. Zéphirin Bouchard et invite l'assistance à observer une minute de silence.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2016-520**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 13 octobre 2016, à 12 h 46, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que présenté.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2016-521**

Autorisation de présenter au MAMOT la programmation révisée des travaux admissibles aux fins d'une aide financière dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le conseil de ville approuve la programmation révisée des travaux admissibles aux fins de l'aide financière confirmée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*, laquelle programmation est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise M. Michael Sirois, ingénieur chargé de projets, à soumettre à ce ministère, pour et au nom de la Ville, la programmation révisée des travaux admissibles.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à:

- respecter les modalités du programme qui lui sont applicables et à réaliser les travaux conformément à ces modalités;
- à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018*;
- à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera éventuellement apportée à la programmation des travaux approuvée en vertu de la présente résolution.

QUE la Ville de Val d'Or atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-annexée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-522**

Octroi à Toiture Bon Prix Abitibi inc. du contrat relatif à la réfection de la toiture de trois bâtiments au Club Sports Belvédère inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le contrat relatif à la réalisation de travaux de réfection de la toiture de trois bâtiments du Club Sports Belvédère inc. soit et est octroyé à Toiture Bon Prix Abitibi inc., pour un montant de 10 787,00 \$ excluant les taxes applicables.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2016-523**

Octroi à Serlivard inc. du contrat relatif à la fourniture et à la plantation d'arbres en bordure du boulevard Sabourin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le contrat relatif à la fourniture de vingt-quatre arbres et à leur plantation en bordure du boulevard Sabourin soit et est octroyé à Serlivard inc. pour le prix de 19 200 \$ excluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

-----

**RÉSOLUTION 2016-524**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

Et la séance est levée à 12 h 55.



---

**PIERRE CORBEIL, maire**



---

**Me ANNIE LAFOND, greffière**